



2018-12-373

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **10 décembre 2018** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 4 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le substitut du maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement

2018-12-374

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code

municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice financier 2019 de cette municipalité.

2018-12-375 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2018-12-376 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2019, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert adopte le budget de l'exercice financier de 2019 suivant;

REVENUS

Taxes foncières :	384 528 \$
Paiement tenant lieu de taxes:	500 \$
Autres revenus:	53 096 \$
Revenus de transferts:	376 598 \$
Total :	814 722 \$

DÉPENSES

Administration générale:	128 849 \$
Sécurité publique:	87 900 \$
Transport:	147 176 \$
Hygiène du milieu:	65 114 \$
Aménagement, urbanisme :	5 000 \$
Loisirs et culture:	68 296 \$
Dépenses en immobilisation:	312 387 \$
Total :	814 722 \$

Adoptée unanimement

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2018-12-377 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h15

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.